



**SESSION RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2009
TABLE DES MATIÈRES**

2. ORDRE DU JOUR	682
2.1 2009 12 260 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 7 DÉCEMBRE 2009.....	682
3. PROCÈS-VERBAUX.....	683
3.1 2009 12 261 LECTURE SI DEMANDÉE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU 2 NOVEMBRE 2009	683
4. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3	683
4.1 QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SESSION	683
5. VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	684
5.1 PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS	684
6. RAPPORT DU MAIRE	684
6.1 RAPPORT ET SUIVIS DU MAIRE	684
7. URBANISME.....	684
7.1 2009 12 262 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT PIIA	684
8. VOIRIE MUNICIPALE	684
8.1 RAPPORT DES TRAVAUX FAITS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL AU MOIS DE NOVEMBRE 2009	684
8.2 2009 12 263 FERMETURE DES CHEMINS POUR L'HIVER 2010	684
9. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU.....	685
9.1 2009 12 264 COÛT POUR ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE ET DEMANDE DE CAPTAGE 685	
9.2 2009 12 265 ENGAGEMENT FINANCIER POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR APPEL	685
10. SÉCURITÉ.....	686
10.1 2009 12 266 BUDGET COUR MUNICIPALE.....	686
10.2 2009 12 267 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE : ACHAT DE L'AUTOPOMPE	686
10.3 2009 12 268 CRÉDIT-BAIL	686
10.4 2009 12 269 CENTRALISATION DU LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE.....	687
10.5 2009 12 270 CENTRALISATION DE LA BASE DE DONNÉES DE LA CENTRALE 911 ..	687
10.6 2009 12 271 RAPPORT DÉCLARATION INCENDIE	687
11. LOISIRS ET CULTURE	688
11.1 2009 12 272 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2010-2013.....	688
11.2 2009 12 273 CONTRIBUTION FINANCIÈRE : PROJET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX	688
11.3 2009 12 274 INSTALLATION DU PANNEAU D'INTERPRÉTATION DU CURÉ MORACHE 689	
12. CORRESPONDANCE.....	689
12.1 DÉPÔT DE LA LISTE DE LA CORRESPONDANCE REÇUE AU MOIS DE NOVEMBRE 2009 689	
12.2 2009 12 275 ADOPTION PAR RÉOLUTION DE LA CORRESPONDANCE.....	689
13. TRÉSORERIE.....	689
2009 12 276 13.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 7 DÉC. 2009.....	689
13.2 CONCILIATION BANCAIRE AU 31 OCT. 2009.....	689
13.3 LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 30 NOV. 2009.....	689
13.4 LISTE DES DÉBOURSÉS AU 30 NOV. 2009	689
13.5 2009 12 277 REDDITION DE COMPTES (TAXE D'ACCISE) ATTESTATION DE L'USAGE DES COMPENSATIONS REÇUES FAITE PAR UN VÉRIFICATEUR EXTERNE	690



13.6	2009 12 278	AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010	690
13.7	2009 12 279	INDICATEURS DE GESTION 2008	690
13.8	2009 12 280	REMBOURSEMENT DES FRAIS RELIÉS AU PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SUR LE CHEMIN TREMBLAY	690
14.	DIVERS.....		691
14.1	2009 12 281	MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT L'ADJUDICATION DE CONTRATS	691
14.2	2009 12 282	GESTION DES ARCHIVES – HB ARCHIVISTES (1 000 \$ AVANT TAXES) 691	
14.3	2009 12 283	CONTRAT D'ENTRETIEN PG GOVERN	691
14.4	2009 12 284	PUBLICITÉ – VŒUX DE NOËL DANS <i>LE PROGRÈS</i> DE COATICOOK... ..	692
14.5-1	2009 12 285	ACTI-BUS – ENTENTE DE SERVICE 2010.....	692
14.5-2	2009 12 286	ACTI-BUS – QUOTE-PART MUNICIPALE 2010	693
14.6	2009 12 287	RÉSOLUTION POUR SOUPER DE LA MRC DE COATICOOK.....	693
15.	2009 12 288	LEVÉE DE LA SESSION	694



Province de Québec

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès verbal de la session régulière du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 7 décembre 2009, à 20 h 00, présidée par Son Honneur le Maire, madame Linda Ouellet, et à laquelle assistaient les conseillers

Madame Sandra Raymond

Madame Claudette Thibault

Monsieur Jean-Yves Masson

Monsieur Jean-Pierre Bessette

Monsieur Martial Tétreault

Monsieur Gary Caldwell

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

2. Ordre du jour

2.1 2009 12 260 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 7 décembre 2009

1. Ouverture
 - 1.1 Prière.
 - 2.3 Mot de bienvenue de madame le maire.
2. Ordre du jour
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière 7 décembre 2009
3. **Procès-verbaux (La lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)**
 - 3.1 Lecture si demandée et adoption du procès-verbal de la session régulière du 2 novembre 2009.
4. **Suivi des affaires découlant du point 3**
 - 4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session
5. **Visite et période de questions**
 - 5.1 Présences et période de questions
6. **Rapport du maire**
 - 6.1 Rapport et suivis du maire
7. **Urbanisme**
 - 7.1 Avis de motion règlement PIIA
8. **Voirie municipale**
 - 8.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de novembre 2009.
 - 8.2 Fermeture des chemins pour l'hiver 2010
9. **Environnement et hygiène du milieu**
 - 9.1 Coût pour étude hydrogéologique et demande de captage
 - 9.2 Engagement financier pour la mise en place d'un service de collecte des encombrants sur appel
10. **Sécurité**
 - 10.1 Budget cour municipale
 - 10.2 Régie intermunicipale de protection incendie : achat de l'autopompe
 - 10.3 Crédit-bail
 - *10.4 Centralisation du logiciel *Première Ligne*
 - *10.5 Centralisation de la base de données de la centrale 911
 - *10.6 Rapport déclaration incendie



5. Visite et période de questions

5.1 Présences et période de questions

Madame le maire remet aux quatre propriétaires un chèque pour le remboursement des montants concernant le prolongement du réseau d'égout du chemin Tremblay. Les personnes présentes sont : Hermile et Lise Fauteux, Luc Fontaine, Réjean Cournoyer et Manon Blais accompagnée de sa sœur. Les propriétaires se disent heureusement surpris. À cet égard, les membres du conseil ont eu droit à des applaudissements.

6. Rapport du maire

6.1 Rapport et suivis du Maire

Madame le maire fait son rapport de la MRC.

7. Urbanisme

7.1 2009 12 262 Avis de motion règlement PIIA

Monsieur le conseiller Gary Caldwell donne avis de motion qu'à une prochaine session de ce conseil, un projet de règlement 340-2010 sera présenté pour adoption d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce règlement a pour objet de définir les critères et les objectifs servant à évaluer les éléments architecturaux et l'implantation des nouvelles constructions et des travaux de rénovation à l'intérieur de la zone R-1. La zone visée est également connue sous le nom du développement résidentiel « Les Collines Paisibles ».

8. Voirie municipale

8.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de novembre 2009

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal au cours du mois de novembre 2009. Les membres du conseil prennent connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

8.2 2009 12 263 Fermeture des chemins pour l'hiver 2010

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton tient à se prévaloir de la *Loi sur les compétences municipales* en matière de transport ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

APPUYÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

QU'il est dans l'intérêt de la municipalité qu'elle se dispense d'ouvrir et d'entretenir durant l'hiver 2010 les chemins et routes de la municipalité ayant des propriétés non habitées, et ceci à partir du 1^{er} janvier 2010 au 1^{er} avril 2010 ;

ET QUE les chemins fermés par la municipalité pour cette période sont :

- Chemin dit **SAINT-LAURENT** à partir du chemin de la Rivière direction nord jusqu'à la limite de la municipalité de Martinville sur une longueur de 1.61 km ;
- Chemin dit **DÉSORCY** à partir du chemin Rivard direction sud sur une longueur de .64 km ;
- Chemin dit **SCALABRINI** à partir de la Route 206 direction nord sur une longueur de .97 km ;
- Chemin dit **VANASSE** à partir du chemin Perreault sur une longueur de .97 km ;
- Chemin dit **KAESLIN** à partir de la Route 206 direction sud vers la rivière Moe's River sur une longueur de 2.57 km ;



- Chemin dit **BOISVERT** à partir du numéro civil 3614 vers le nord sur une longueur de .97 km ;
- Chemin dit de la **GRANDE-LIGNE Est** à partir de la Route 251 jusqu'à la limite de la municipalité de Saint-Herménégilde sur une longueur de 1.5 km ;
- Chemin dit **PETIT CORDON** à partir du chemin Sainte-Croix direction sud sur une longueur de .48 km ;
- Chemin dit **DUBOIS** à partir du numéro civique 46 direction nord sur une longueur de .24 km.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

9. Environnement et Hygiène du milieu

9.1 2009 12 264 Coût pour étude hydrogéologique et demande de captage

ATTENDU QUE la municipalité a fait construire deux nouveaux puits à l'automne 2009 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Claudette Thibault ;

ET RÉSOLU :

DE procéder à une étude hydrogéologique complète pour les deux nouveaux puits ;

D'accepter l'offre de Perrier Experts-Conseils inc. au montant de 22 079,36 \$ (excluant les taxes) pour l'étude hydrogéologique et la préparation de la demande d'autorisation de captage devant être incluse à la demande d'autorisation d'exploitation.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 1 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 03 31051 722.

9.2 2009 12 265 Engagement financier pour la mise en place d'un service de collecte des encombrants sur appel

ATTENDU QUE la Ressourcerie des Frontières est une entreprise d'économie sociale fondée par la Table d'action communautaire de la MRC de Coaticook et le Service d'aide domestique de la région de Coaticook ;

ATTENDU QUE la Ressourcerie des Frontières procédera à la vidange du fréon contenu dans les réfrigérateurs, congélateurs et airs conditionnés ;

ATTENDU QUE la collecte des gros rebuts serait éliminée ;

ATTENDU QU'il s'agirait d'un service gratuit et sur appel ;

ATTENDU QUE la Ressourcerie des Frontières prévoit récupérer 6,08 tonnes de matières pouvant être valorisées à Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

ATTENDU QUE la municipalité pourrait faire une économie évaluée à 815 \$ sur les frais d'enfouissement des gros rebuts ;

ATTENDU QUE la Ressourcerie des Frontières contribuera à l'amélioration du taux de récupération et à l'augmentation du montant à recevoir provenant des redevances à l'élimination ;

ATTENDU QUE la Ressourcerie des Frontières, située sur la rue Saint-Jacques Nord à Coaticook, mettra à la disposition des citoyens les biens meubles et les accessoires usagés de bonne qualité à bas prix ;

ATTENDU QUE la quote-part demandée à la municipalité est de 2,50 \$ par personne et de 1,50 \$ par chalet ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

ET résolu de contribuer à la Ressourcerie des Frontières pour un montant de 1 094 \$ pour l'année 2010.



11.3 2009 12 274 Installation du panneau d'interprétation du curé Morache

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond ;

ET RÉSOLU

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton fasse l'installation du panneau d'interprétation sur le Curé Morache au coût de ± 3 500 \$;

QUE la Fabrique de Sainte-Edwidge soit responsable de l'entretien du monument et de l'aménagement paysager ainsi que de tout autre frais qui pourront se rattacher à cette œuvre d'art.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 70120 520.

12. Correspondance

12.1 Dépôt de la liste de la correspondance reçue au mois de novembre 2009

Les membres du conseil ont pris connaissance à leur satisfaction du résumé de la correspondance du mois de novembre 2009.

12.2 2009 12 275 Adoption par résolution de la correspondance

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller le conseiller Martial Tétreault ;

IL EST RÉSOLU :

QUE la correspondance du mois de novembre 2009 déposée à la présente session soit adoptée.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

13. Trésorerie

- | | | |
|--------------------|-------------|---|
| 2009 12 276 | 13.1 | Adoption des comptes à payer au 7 déc. 2009 |
| | 13.2 | Conciliation bancaire au 31 oct. 2009 |
| | 13.3 | Liste des comptes à recevoir au 30 nov. 2009 |
| | 13.4 | Liste des déboursés au 30 nov. 2009 |

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond ;

IL EST RÉSOLU :

QUE soit approuvée la liste des comptes à payer au 7 décembre 2009 pour un total de 88 737,84 \$;

QUE le caisse déboursé, les comptes à recevoir, le relevé des comptes au 31 octobre 2009 ainsi que la conciliation bancaire au 30 septembre 2009 soient acceptés tels que déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au budget, pour faire le paiement des comptes au montant de 88 737,84\$.



13.5 2009 12 277 Reddition de comptes (taxe d'accise) attestation de l'usage des compensations reçues faite par un vérificateur externe

CONSIDÉRANT l'introduction d'un mécanisme de reddition de compte additionnel pour les municipalités bénéficiant d'une subvention pour l'entretien des infrastructures routières municipales laquelle exige une attestation de l'utilisation des sommes attribuées par le ministère dans les projets soumis ;

CONSIDÉRANT que cette attestation supplémentaire semble redondante puisque le mandat du vérificateur externe comprend cette vérification à l'effet que les sommes sont bien affectées aux projets votés par le conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

Et résolu que le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton demande au ministère des Transports de reconsidérer sa position face à l'introduction de ce mécanisme additionnel de reddition de comptes pour les subventions accordées aux municipalités dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local compte tenu que ce mécanisme fait déjà partie du travail du vérificateur externe de la municipalité.

QU'une copie de la présente soit envoyée à la FQM, la MRC et ses municipalités.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

13.6 2009 12 278 Avis de motion d'un règlement concernant la taxation et la tarification de la municipalité pour l'exercice financier 2010

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Claudette Thibault que le règlement concernant la taxation foncière et la tarification des services pour l'année 2010 sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil à séance tenante et par conséquent une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption.

13.7 2009 12 279 Indicateurs de gestion 2008

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond ;

ET RÉSOLU que directeur général et secrétaire-trésorier transmette au MAMROT les indicateurs de gestion 2008 tel que déposé au conseil municipal.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

13.8 2009 12 280 Remboursement des frais reliés au prolongement du réseau d'égout sur le chemin Tremblay

ATTENDU QUE les dépenses reliées au prolongement du réseau d'égout sur le chemin Tremblay sont admissibles au programme sur la taxe d'accise

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

ET RÉSOLU :

DE rembourser les frais encourus par les quatre propriétaires de ce tronçon de chemin pour le prolongement du réseau d'égout, soit :

- ♦ 9 125 \$ pour chacun des deux propriétaires qui avaient payé comptant ;
- ♦ 1 221 \$ pour chacun des deux propriétaires qui étaient sur le règlement d'emprunt ;



- ♦ le prêt restant en capital (16 844 \$), en intérêt (18,09 \$) ainsi que la pénalité (531,38 \$).

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 31051 722.

14. Divers

14.1 2009 12 281 Modification à la réglementation concernant l'adjudication de contrats

ATTENDU les changements apportés par le Gouvernement du Québec par son projet de loi n° 45 (2009) chapitre 26 (article 32) modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal en vigueur depuis juin 2009 qui a modifié l'article 938 du Code municipal ;

ATTENDU QUE ces changements rendent caduque le pouvoir pour les municipalités de signer des ententes de gré à gré avec des entreprises d'économie sociale ;

ATTENDU QUE la gestion des matières résiduelles dont les coûts ne cessent d'augmenter relèvent des municipalités ;

ATTENDU le petit nombre de soumissionnaire pour les appels d'offres pour la collecte des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE les entreprises d'économie sociale ont une autonomie de gestion ;

ATTENDU QUE les entreprises d'économie sociale sont un outil de développement pour les régions ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

Et résolu :

De demander au Gouvernement du Québec de revoir sa position et de rétablir cette possibilité ;

DE demander à la FQM de faire des représentations à cet effet auprès du Gouvernement du Québec.

DE demander l'appui de la MRC de Coaticook ;

DE faire parvenir une copie de cette résolution aux autres municipalités de la MRC de Coaticook.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

14.2 2009 12 282 Gestion des archives – HB archivistes (1 000 \$ avant taxes)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

Et résolu de se prévaloir des services de HB Archivistes pour la gestion de nos archives papier pour une période de 4 jours au coût de 1 000 \$.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13000 335

14.3 2009 12 283 Contrat d'entretien PG Govern

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

QUE soit renouvelé le contrat d'entretien et de soutien des applications PG Govern pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 au coût de 3 560 \$ avant taxes.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE.



Je Réjean Fauteux, directeur général certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13000 414.

14.4 2009 12 284 Publicité – vœux de Noël dans *Le Progrès de Coaticook*

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton réserve un 1/8 de page pour les Vœux des Fêtes qui seront publiés dans le journal *Le Progrès de Coaticook* au coût de 148 \$ + les taxes applicables.

VOTE : POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19000 447.

14.5-1 2009 12 285 Acti-Bus – Entente de service 2010

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;

APPUYÉ par madame la conseillère Claudette Thibault ;

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton s'implique au niveau des services de transport offerts par Acti-Bus de la région de Coaticook inc. (adapté, collectif et interurbain), en acceptant de participer au financement d'un tel transport collectif, selon les modalités prévues ci-après :

1. La municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton désigne la Ville de Coaticook à titre d'organisme mandataire.
2. La municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton s'engage financièrement, pendant la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, à ce que sa contribution, additionnée aux contributions financières du milieu et des onze (11) autres municipalités participantes, totalisera la somme de 55 000,00 \$; montant qui représente la quote-part municipale ciblée dans le décret #654-2009 du gouvernement du Québec. S'il y a lieu, les surplus accumulés d'Acti-Bus de la Région de Coaticook seront utilisés pour combler le manque à gagner.
3. Dans une vision de transport collectif, l'horaire du service de transport adapté s'étend du lundi au vendredi. Les heures de service hebdomadaires demeurent flexibles selon la demande collective de la clientèle. Pour le samedi et le dimanche, Acti-Bus est autorisé à offrir, par le biais de tous ses véhicules des services spécifiques à la clientèle prévue dans les modalités du « Projet spécial » géré par Acti-Bus de la région de Coaticook inc. et/ou selon les demandes collectives de la population.
4. L'utilisateur qui utilisera le service de transport adapté, collectif et/ou interurbain devra déboursier le montant fixé par le conseil d'administration d'Acti-Bus de la Région de Coaticook inc.
5. Cinq (5) véhicules sont à la disposition de toute la clientèle des services d'Acti-Bus de la région de Coaticook inc. (adapté, interurbain, collectif) :
Autobus adaptés : Ford, MB-IV, 1999 – capacité de 16 passagers
Ford, MB-IV, 2003 – capacité de 16 passagers
BlueBird Vision 2006 – capacité de 28 passagers
International BE 2007 – capacité de 17 passagers
Dodge Sprinter 2007 – capacité de 11 passagers
et/ou tout autre véhicule qui pourrait s'ajouter de façon ponctuelle ou permanente.
6. Les mandats dévolus à Acti-Bus de la Région de Coaticook sont les suivants :
 - a) Mise à jour du plan de transport ;
 - b) Établissement du budget annuel et de la tarification exigée des tierce-parties ;

- c) Transmission des documents suivants au Ministère des Transports du Québec, requis aux fins d'administration, d'évaluation et de suivi du programme :
- ⇒ Résolutions/ententes de service municipales ;
 - ⇒ Rapports statistiques et financiers périodiques ;
 - ⇒ Rapport annuel sur l'admissibilité ;
 - ⇒ Rapports financiers annuels ;
- d) Gestion courante du service, des ressources financières et techniques et du niveau de service.
8. Le principe du « premier arrivé / premier servi » sera respecté. Toutefois, les priorités suivantes pourraient être considérées : 1° Travail / 2° Études / 3° Soins professionnels / 4° Loisirs et 5° Autres déplacements.
9. Cette entente de service est renouvelable annuellement.
10. La présente entente sera signée par le Maire de la municipalité ainsi que par le Président de « Acti-Bus de la Région de Coaticook ».
- VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

14.5-2 2009 12 286 Acti-Bus – Quote-part municipale 2010

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond ;
 APPUYÉ par madame la conseillère Claudette Thibault ;
 ET RÉSOLU :

1. QUE La municipalité du CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE CLIFTON s'engage à verser (engagement moral) à Acti-Bus de la Région de Coaticook, au cours de la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, un montant de 1 282,00 \$ à titre de contribution municipale, tel que le prévoit le décret #654-2009 concernant le programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées ;
2. CONSIDÉRANT les revenus prévus à titre de « contribution du milieu » ;
 CONSIDÉRANT les propos tenus par les responsables régionaux du Ministère des Transports du Québec, lors de l'assemblée qui regroupait tous les élus municipaux de la MRC de Coaticook, le 30 avril 2003, à l'effet que tous les revenus de contrats de transport local soient dorénavant considérés comme des « contributions du milieu », en autant qu'ils transitent par la municipalité mandataire ;
 CONSIDÉRANT la situation financière d'Acti-Bus de la Région de Coaticook inc. ;
- Il est convenu qu'Acti-Bus de la Région de Coaticook inc. s'engage à remettre (engagement moral) à la municipalité du CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON, au moment de la facturation, une « ristourne sur sa contribution municipale » au montant de 674,00 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.
3. Le montant réel que la municipalité du CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON s'engage à verser à Acti-Bus de la Région de Coaticook, pour l'année 2010, se chiffrera à 608,00 \$ et sera payable sur réception de la facture.
4. La présente entente sera signée par le Maire de la municipalité ainsi que par le Président de « Acti-Bus de la Région de Coaticook inc. ».
- VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 37000 448.

14.6 2009 12 287 Résolution pour souper de la MRC de Coaticook

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson ;
 ET RÉSOLU :



DE payer trois billets au coût de 50 \$ pour le souper annuel de la MRC de Coaticook qui a lieu à Waterville.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Je Réjean Fauteux, directeur général certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 11000 310.

15. 2009 12 288 Levée de la session

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Martial Tétreault ;

ET RÉSOLU :

QUE la session régulière du 7 décembre 2009 soit levée à 21 h 20.

VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉE.

Linda Ouellet, Maire

Je, Linda Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réjean Fauteux

Directeur général et secrétaire-trésorier